L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 SEPTEMBRE 1892. 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnee,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 8 SEPTEMBRE 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On n'obtient aucun rabais aux comptoirs, avec les pauvres.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes d'Ouvriers et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cents la ligne, voir la 8e page.

ITALIE.

CONGRÈS DES SYNDICS.

L'Italie vient de tenir ses secondes assises municipales au congrès des syndics à Gênes, le plus intéressant, —dit la *République française* du 21 août —que la réunion de ces maires italiens, assemblés pour discuter les affaires communales et formuler des vœux, qui sont ensuite transmis au gouvernement. La portée de ces congrès est grande, parce que la commune italienne ne ressemble pas, tout à fait, à sa consœurs de France. La commune italienne, dont l'histoire se confond avec celle de toutes les luttes et de toutes les guerres qui ont, au moyen âge, ensanglanté la péninsule apennine, possède une sorte de *self gouvernement* particulier qui a résisté à toutes ces crises, et qui a même, plus d'une fois, abrité et sauvegardé le sentiment national. Pendant l'occupation étrangère du nord de l'Italie, c'est le régime communal —qui, seul, avait survécu de l'administration indigène des jours de liberté—qui a protégé et sauvé les richesses artistiques, industrielles et agricoles, et finalement, préparé à l'émancipation définitive de la patrie opprimée.

En Lombardie, notamment, où le joug autrichien pesait le plus lourdement, le gouvernement de Vienne, qui n'aimait guère soumettre —on le sait— les justices locales, respecta les administrations communales. Il laissa vivre des *congrégations* lombardes et celles-ci ont pu, malgré certaines restrictions, gérer et mieux les intérêts dont elles avaient la garde. C'est à cela que l'Italie doit, en grande partie, d'être, encore aujourd'hui, la région la plus riche, la plus ouverte à l'intelligence politique, et la mieux dotée, en fait de services d'administration publique, de tout le royaume d'Italie.

Il résulte, de tout ceci, qu'un congrès des syndics comme celui qui se tenait, ces jours derniers, à Ancône, n'est pas une manifestation banale. Il dégage une expression très nette de la pensée nationale, et les résolutions votées par les congressistes ne tardent pas à indiquer dans quel gouvernement de Rome est obligé de finir compte. Le premier de ces congrès a eu lieu l'an dernier, à Pérouse, sur l'initiative du syndic de Foligno. Nombre de chefs des communes de l'Ombrie et des Marches avaient, alors, répondu à son appel. Ils se préoccupèrent de constituer une manière de fédération communale. Cette année, le mouvement s'est encore accentué. Près de 400 syndics de communes ayant plus de 2,000 habitants sont venus à Ancône, pensant aux ennuis à remarquer beaucoup de députés indécents et de parvenus de politiques—ce qui a donné aux délibérations et aux résolutions du congrès un retentissement considérable en Italie.

Les questions qui ont été examinées par les syndics, sont d'ordres tout à fait différents : politique, économique et financier. C'est ainsi que le congrès a voté, par exemple, des vœux tendant à la suppression des sous-préfectures et même de certaines préfectures, et à l'extension du réseau des voies ferrées. Mais les plus significatifs et les plus importants de ces vœux, sont ceux qui ont trait aux finances, et particulièrement à la question des impôts. Les syndics ont demandé, à l'unanimité, que l'Etat abandonnât aux communes la perception de certains impôts dont celles-ci auraient la libre disposition. Les syndics appuyent leurs prétentions par ce raisonnement que les impôts communaux avec affectation spéciale permettent à la contribuable de vérifier l'emploi qui est fait de ses deniers, et que ces impôts excitèrent moins de murmures. "Tel impôt, disent-ils—comme celui des farines, qui est aisément perçu par les communes, coûterait du sang à être perçu par l'Etat."

Tout cela est fort bien, et nous ne discuterons pas ce qu'il peut y avoir de fondé dans les revendications municipalistes italiennes et dans le désir des communes d'élargir leur autonomie. Nous nous demandons seulement quelle réponse fera le gouvernement italien à des vœux qui doivent être considérés, par lui, comme émanant de la nation elle-même. L'Etat peut-il abandonner une partie de ses recettes, alors que ses budgets et celui, inquiétant entre tous, de la région la plus riche, la plus ouverte à l'intelligence politique, et la mieux dotée, en fait de services d'administration publique, de tout le royaume d'Italie.

Il résulte, de tout ceci, qu'un congrès des syndics comme celui qui se tenait, ces jours derniers, à Ancône, n'est pas une manifestation banale. Il dégage une expression très nette de la pensée nationale, et les résolutions votées par les congressistes ne tardent pas à indiquer dans quel gouvernement de Rome est obligé de finir compte. Le premier de ces congrès a eu lieu l'an dernier, à Pérouse, sur l'initiative du syndic de Foligno. Nombre de chefs des communes de l'Ombrie et des Marches avaient, alors, répondu à son appel. Ils se préoccupèrent de constituer une manière de fédération communale. Cette année, le mouvement s'est encore accentué. Près de 400 syndics de communes ayant plus de 2,000 habitants sont venus à Ancône, pensant aux ennuis à remarquer beaucoup de députés indécents et de parvenus